

Paris, un vrai marché

pour l'assurance des projets export moyen terme

Les exportateurs ont souffert l'an dernier du tarissement brutal des capacités privées d'assurance-crédit court terme à l'export. Ce qui a obligé l'État à venir à la rescousse avec le dispositif CAP export. Mais les opérations à moyen terme – grands contrats et investissements à l'étranger –, ne semblent pas connaître de telles difficultés. Paris est même devenu l'un des pôles de souscription pour l'assurance des projets moyen terme, avec un tiers des capacités mondiales en 2010. Explications et point de vue d'expert de France Arnaud, fondatrice et dirigeante du courtier indépendant Sol Mondo.

L'assurance des risques internationaux sur les investissements, la protection des contrats d'exportation ou le financement des matières premières fait l'objet d'un marché d'assurance dit « du risque politique » ; les assureurs y traitent maintenant aussi des risques de crédit sur acheteurs privés avec des durées à moyen terme (jusqu'à sept ans).

Les sinistres payés en 2009 (Ukraine, Kazakhstan, Bahreïn, Brésil, Venezuela, Ghana...) n'ont pas entamé les capacités disponibles sur ce marché qui sont en augmentation pour 2010.

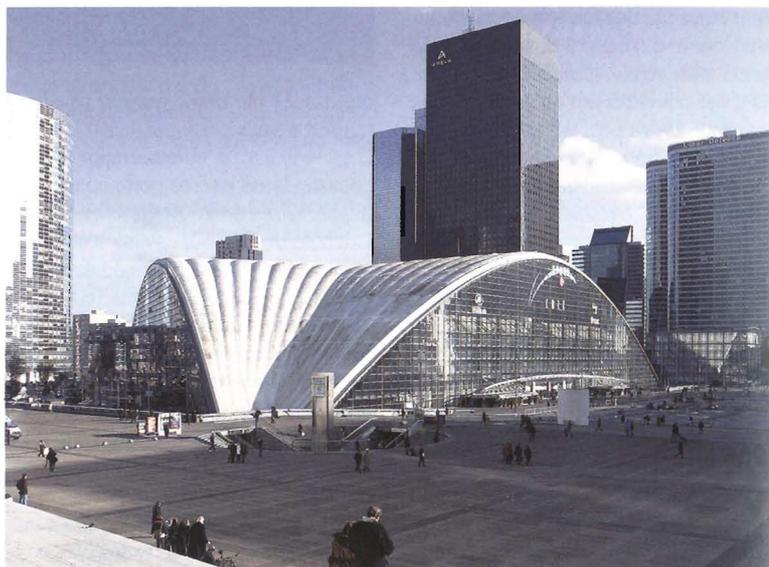
1/ L'offre privée

• **Les produits proposés aux industriels** concernent la protection des investissements à l'étranger (confiscation, destruction par violence politique, terrorisme) sur des durées jusqu'à quinze ans, l'assurance des risques financiers sur des contrats d'exportation à moyen terme (jusqu'à quinze ans lorsque l'acheteur est public) : risque de fabrication, risque de crédit, protection de l'appel politique des cautions.

• **Pour les banques**, les produits d'assurance sont soit décidés au cas par cas, soit s'inscrivent dans un accord-cadre qui détermine à l'avance les conditions de partage de risque. Ils garantissent les crédits acheteur à moyen terme (5 à 15 ans selon les pays), les lettres de crédit (la prime étant calculée en pourcentage de la commission facturée par la banque), les opérations de financement des matières premières, ou toute autre opération de financement sur mesure...

2/ Le marché et les capacités disponibles

Ce marché regroupe 12 compagnies et 20 syndicats au sein des Lloyd's (voir enca-



Manuphoto / Fotolia.com

Les assureurs moyen terme sont actuellement au nombre de six à Paris.

L'assurance des contrats export et des investissements

Les risques financiers sur les contrats export ou sur les investissements à l'étranger sont assurés par un marché mixte d'assureurs privés et publics.

Historiquement, les risques politiques étaient traités d'État à État, par les agences publiques : Coface en France, ECGD au Royaume-Uni, Hermes en Allemagne, Opic, Exim aux États-Unis, etc.

Depuis les années 1980, les assureurs privés ont été incités à offrir des capacités de plus en plus significatives et la règle de la subsidiarité public/privé a pu être activée, permettant aux États de limiter les engagements publics en n'intervenant que lorsque le marché privé n'offre pas de solution.

La taille des opérations nécessite souvent la « syndication » des capacités de plusieurs assureurs, réalisée par les courtiers spécialisés.

Ce marché privé compte 12 compagnies et 20 syndicats Lloyd's ; il est mondial et peut couvrir en 2010 des risques unitaires de 1 milliard d'euros par contrat ou par investissement sur 5, 10 ou 15 ans.

Opérations à moyen terme : quelques exemples

Les assureurs-crédits court terme assurent les risques de non-paiement sur les créances à court terme (30 jours, 60 jours, 90 jours) d'un portefeuille de clients récurrents, pour des produits souvent de consommation courante.

Dans le domaine des opérations à moyen terme (grands contrats export ou investissements), les assureurs publics se désignent curieusement aussi comme des « assureurs-crédits » alors que les mécanismes de couverture diffèrent totalement des précédentes : ces opérations à moyen terme font l'objet de couvertures dédiées, opération par opération ; ils concernent souvent des acheteurs occasionnels de matériels ou d'équipements spécifiques.

Exemples d'opérations assurables sur le marché à moyen terme :

- vente d'équipements de télécommunication au ministère de

la Communication du Chili – 26 millions d'euros – durée d'exécution du contrat : 36 mois ;

- étude et fourniture d'ouvrages d'art pour améliorer la circulation au Mozambique – 96 millions d'euros – durée : 3 ans ;
- installation d'une centrale électrique à Dubaï – 40 millions d'euros – durée : 3 ans ;
- vente d'équipement médical au ministère de la Santé grec – 45 millions d'euros – durée d'exécution du contrat : 42 mois ;
- vente de camions au ministère de la Défense de l'Équateur – 18 millions d'euros – durée d'exécution du contrat : 20 mois ;
- construction d'un barrage avec centrale électrique pour la société nationale d'électricité du Zimbabwe – 750 millions d'euros – durée d'exécution du contrat : 54 mois ;
- aménagement d'un tunnel à péage en BOT en Afrique du Sud – durée d'exécution du contrat : 36 mois.

dré page suivante). De nouvelles capacités s'installent chaque année depuis 2008 et encore en ce début 2010 (Axis, CV Starr, Aspen, HCC, OBE...) : par rapport à 2007, les capacités disponibles en 2010 par risque couvert ont augmenté de 70 % !

En couverture d'investissement, les capacités disponibles en « risque couvert » sur une opération isolée sont supérieures à 1 milliard d'euros (dont un tiers à quinze ans et la moitié à dix ans).

Les capacités disponibles pour couvrir les risques financiers attachés à un contrat sur acheteur public s'élèvent également à 1 milliard d'euros dont 345 millions à quinze ans.

Pour un contrat sur acheteur privé, les capacités disponibles pour couvrir les risques financiers représentent plus de 500 millions d'euros dont les deux tiers à sept ans.

3/ L'émergence du marché parisien

Historiquement, le cœur de ce marché était physiquement à Londres, autour du bâtiment des Lloyd's. Seul un acteur se trouvait à Paris : Unistrat, créé en 1987 par plusieurs assureurs français dans le cadre du pool Paris, puis progressivement racheté par la Coface.

Au cours des dix dernières années, les exportateurs français et les banques ont pris régulièrement le chemin de Londres pour transférer une partie de leurs risques dans le financement des exportations ou des grands projets (concours

bancaires ou lettres de crédit), au point de représenter environ un tiers du marché de Londres.

Le dynamisme du marché français dans l'utilisation de ces assureurs privés spécialisés a incité quelques acteurs à ouvrir des bureaux de souscription à Paris : Atradius en 2005, Zurich en 2007 ainsi que plusieurs syndicats spécialisés des Lloyd's de

Londres (Beazley, Hiscox, Kiln). D'autant qu'aucun autre assureur français ne s'intéressait à cette activité.

Ces installations sont restées discrètes dans la mesure où ce marché fonctionne avec les courtiers spécialisés qui ont donc été informés directement. Ces assureurs sont aujourd'hui à Paris au nombre de six, là où Unistrat était seul en 2003. Ce qui montre bien le dynamisme de ce marché encore mal connu. Le marché parisien peut à lui seul mobiliser aujourd'hui un tiers des capacités totales du marché sur les investissements (300 millions d'euros), un tiers des capacités sur les contrats (300 millions d'euros), et 40 % de la capacité du marché mondial sur les risques privés (avec plus de 200 millions d'euros par risque).

4/ Une couverture géographique presque parfaite

La couverture géographique offerte par le marché privé est presque parfaite :

aucun pays n'est jamais totalement fermé pour les assureurs privés, car le savoir-faire de souscription permet d'accompagner des opérations dans des pays très délicats (instables ou mauvais payeurs). En effet, les assureurs évaluent en tout premier lieu l'investisseur ou l'ex-

portateur et choisissent de le soutenir. Le marché privé a ainsi toujours su couvrir

des risques refusés par les assureurs publics (crédit acheteur en Roumanie en 2000, investissements en Côte d'Ivoire étendus en pleine crise 1999-2000, et, en 2009, des pays plutôt fermés pour les assureurs publics : Madagascar, Pakistan, RDC, Équateur, Nicaragua, Guinée-Bissau, Zimbabwe...)

Le marché fonctionne pour des exportateurs de toutes nationalités. Son développement est un peu freiné dans certains pays par une taxation discriminatoire par rapport à l'assurance publique non taxée : en Suisse, en Allemagne ou en Italie, par exemple.

5/ Le rôle de l'État

Le rôle de l'État est bien défini par les prescriptions européennes ainsi que dans le cadre OCDE destiné à contrôler la concurrence et à éviter que les aides d'État ne soient la cause de distorsions.

Le principe de subsidiarité dispose que l'État intervient dès que le marché privé ne sait pas faire ; il suffit de vérifier avant

**DES CAPACITÉS D'ASSURANCE
EN HAUSSE DE 70 %
PAR RAPPORT À 2007**

qu'un dossier ne puisse être introduit en vue de bénéficier d'une procédure publique.

Ceci est d'autant plus important que la situation des finances publiques justifie d'engager la signature de l'État avec prudence. Il paraît important de veiller à ce que les interventions de l'État soient pertinentes et s'appliquent là où les exportateurs ne trouvent pas de solution sur le marché privé. Le respect du principe de subsidiarité permet notamment d'éviter que l'État ne porte des risques qui auraient pu être portés par le marché privé.

Les méthodes utilisées par les différents pays pour assurer l'exercice de la subsidiarité ne sont pas homogènes. Deux exemples :

- aux États-Unis, le questionnaire de l'OPIC rappelle explicitement ce principe et **demande à l'assuré de justifier qu'il a bien consulté le marché privé et de décrire les insuffisances du marché privé face à son besoin ;**

- les Pays-Bas **utilisent les courtiers sans les rémunérer sur les opérations assurées par l'État, ce qui donne une garantie que tout sera mis en œuvre pour utiliser le marché privé avant de rechercher une solution auprès de l'État.**

Cette pratique pourrait être proposée au niveau de l'Union de Berne (*voir encadré ci-contre*) et mise en pratique dans tous les pays membres.

Le maintien de l'activité des assureurs publics est important : ils ont un rôle à jouer ! En pratique, l'État sera saisi par exemple des dossiers dépassant 15 ans d'exécution ou lorsque le montant en risque dépasse les capacités du marché, donc pour les contrats de plusieurs milliards d'euros.

En outre, à l'inverse, sur les petites opérations de PME, les primes minimum que doit pratiquer l'assurance privée rendent les produits inaccessibles. L'assureur public, qui n'est pas assujéti à des exigences de rentabilité, a ici encore un rôle à jouer.

La compensation que trouve le contribuable à cette utilisation de produits d'assurance publique, c'est que l'État peut poser des conditions à ses interventions, **notamment pour protéger l'industrie et donc l'emploi sur son territoire.**

Les évolutions des politiques nationales d'assurance-crédit peuvent ainsi découler de la connaissance des produits disponibles sur le marché pour mieux adapter les interventions de l'assureur public aux vrais besoins des industriels.

Retour au privé en 2010

Les diverses mesures « anti-crise » prises par les gouvernements européens dans la panique déclenchée en août 2008 du fait des menaces de faillites bancaires ont eu pour effet de « casser les prix » des produits publics, essentiellement par souci de protéger les banques en leur permettant de préférer transférer leurs risques aux États plutôt qu'à des assureurs privés.

Le plus souvent, la plasticité du marché privé lui a permis de protéger son activité. Toutefois, il semble que l'Union européenne, au fait de l'existence du marché privé et de la menace que constituerait pour cette activité de niche un activisme des États, souhaite sortir aussi vite que possible (fin 2010 au plus tard) de ce cadre exceptionnel d'intervention de l'État.

France Arnaud, Sol Mondo

L'Union de Berne, une association d'assureurs

Fondée en 1934, l'Union de Berne est une association internationale d'assureurs publics et privés intervenant dans l'assurance-crédit des exportations et l'assurance des investissements.

Pour ses 50 membres issus de 42 pays, c'est un forum de discussions et d'échanges sur les pratiques et les expériences de ce secteur de l'assurance (définition des couvertures, évolution des risques pays, sinistres en cours...).

Certains membres appartiennent aussi à une autre association professionnelle spécialisée : l'International Credit Insurance & Surety Association (ICISA).

Site web : www.berneunion.org.uk

Le Lloyd's, un marché d'assurance

Le Lloyd's est un marché d'assurance dont l'histoire remonte au XVII^e siècle avec l'assurance maritime ; il fournit à ses membres un cadre logistique, administratif et une sécurité financière globale. Il est noté A+.

Quelque 80 entités, des « syndicats de membres », souscrivent les risques de façon indépendante dans tous les secteurs de l'assurance, dont 20 en risque politique.

Les personnes physiques indéfiniment responsables sur leurs biens sont largement remplacées aujourd'hui par des compagnies d'assurance qui profitent de la dynamique de ce marché (Ace, Chubb, Aspen, QBE, Liberty...).

Site web : www.lloyds.com